

Nice

## Menton : l'épouse mettait des neuroleptiques dans le lait de son mari !

**correctionnelle**

«*Entre une mauvaise cuisinière et une empoisonneuse, il n'y a qu'une différence d'intention* », disait Pierre Desproges, avec humour. C'était justement le débat, avant-hier, au sein de la 5e chambre correctionnelle de Nice, devant laquelle comparaisait une épouse de 56 ans, Béatrice Garnier, poursuivie pour « *l'administration de substances nuisibles ayant entraîné une mutilation et une infirmité permanente* ».

Le tribunal a, d'ores et déjà, mis l'affaire en délibéré au 19 novembre prochain. Mais l'instruction menée par la présidente Colette Zalma, a réservé bien des surprises à son assistance.

L'union entre la prévenue et son malheureux époux, Laurent Reichenecker, n'a été qu'une succession de déceptions. Trente ans d'une vie commune faite de rares « hauts » et de nombreux « bas ». Le mari, kinésithérapeute de renom exerçait à Menton, ville où il entreprit d'entamer une procédure de divorce.

Mais mal lui en prit, car c'est à partir de ce moment-là que les ennuis ont véritablement commencé pour lui.

Vengeance ?

De nombreux symptômes, dont une libido en veille et des soucis d'ordre sexuel, ont notamment alerté ce dernier. Il s'est également aperçu que sa femme avait contacté la compagnie d'assurance pour être la seule bénéficiaire du contrat décès qu'il avait préalablement souscrit.

De plus, il a découvert que celle-ci lui administrait quotidiennement de fortes doses d'anxiolytique et de neuroleptique, prescrits pour soigner sa dépression... Ce cocktail nocif était injecté tous les matins... dans une bouteille de lait, la boisson qu'il affectionnait particulièrement au petit-déjeuner.

Au courant de la relation extraconjugale qu'entretenait son époux, l'épouse aurait-elle voulu se venger ? **Pour Mes Culioli et Pont, à la partie civile, comme pour Mickaël Bonnet au parquet, c'est une évidence. Le procureur a d'ailleurs requis deux ans dont un an avec sursis mise à l'épreuve contre l'épouse.** Une peine trop ferme pour Me Harrag, qui a plaidé la thèse du complot, en pleine procédure de divorce.

**D. O.**